

ASSEMBLEE GENERALE  
**DU TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE**  
MARDI 14 MARS 2017 – 10H30

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de membres : 101 / Nombre de présents : 67 / Nombre d'absents : 34 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars, à 10 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à Gacé, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mmes et MM. Alain ALEXANDRE, Michel AUBERT, Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Henri BONNEL, Francis BOURDELOIS, Huguette BRIFFAULT, Michel LOUVEL (suppléant de Marcel BRIONNE), Jean-Christophe CARBONNEL, Hubert CHRISTOPHE, Irène COJEAN, Pierre CORREYEUR, Gilbert COUPARD, Bernard DELAHAYE, Didier DEMONCHEAUX, André DUBOC, Claude DUPUIS, Daniel DURAND, Amale EL KHALEDI, Eric FORESTIER, Bernard FRETIGNY, Serge GODARD (suppléant de Sylvain GANDAIS), Alain GAUMONT, Marcel GAUTIER, Hubert GOUSSET, Roger GRIPPON, André GRUDE, Alain GUERREE, Bernard GUILLAUME, Louis HAMEL, Sylvain JARRY, Jacques LEROYER (suppléant de Philippe JEANNE), Michel CHAUVIN (suppléant de Michel JULIEN), Henri KONING, Thierry LAIGRE, Jean-Claude LALANDE, Jérôme LARCHEVEQUE, Josette LASSEUR, Jean-Pierre LAVENANT, Claude LEBEURRIER, Jean-Claude LEROY, Patrice LEROY, Rémi LEROYER, Dominique LEVASSEUR, Yannick LEVENEZ, Augustin GOUELLO (suppléant d'Henri LEVESQUE), Michel LEVESQUE, Jean-Claude LOSSOUARN, Jean-Paul THEBAULT (suppléant de Gilles MALLET), Jean-Pierre MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Jacques MARTINEAU, Bernard MASSE, Antoine MOREAU, André NEVEU, Dominique ONFROY, Jean-Kléber PICOT, Gérard POULAIN, Marc QUEROLLE, David RIDRAY, Daniel ROUSSEAU, Bernard SURCIN, Dominique TAFFOREAU, Marc TOUTAIN, Gérard VEGEE, Louis WINTENBERGER.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 101.

Étaient excusés ou absents : Mmes et MM. Thierry AUBIN, Roger BELLANGER, Philippe BIGOT, Marc CARRE, Philippe CHALLIER, Annick CHANDEBOIS, Joël CORMIER, Sébastien COURTEILLE, Didier COUSIN, Bernard DAVY, Ahamada DIBO, Alain DUVAL, Yvon FREMONT, David GENETAY, Yves GOASDOUE, Charles HAUTON, Gilbert LAINE, Alain LANGE, Etienne LAMBERT, Jean LECLERC, Christophe LECORDIER, Alain LEFEVRE, Alain LENORMAND, Alain LEPAGE, Virginie LEROI, Dominique MARCHAND, Bruno MESNIL, Gérard OLIVIER, Jean-Pierre PITROU, Pascal POUSSIN, Bertrand ROBERT, Denis ROBILLARD, Jean-Pierre SALLES, Jean-Paul SAUVAGET.

Secrétaire de séance : Madame Irène COJEAN est élue secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Françoise PRUNIER, Trésorier Principal d'Alençon, Roselyne ROMAIN, Économie concessionnaire Enedis, Jean-François MORLAY, Directeur du Développement territorial EDF, Jean-Pierre FERET, Conseiller départemental, François DREUX, Maire de Gacé, Vianney LECOINTRE, délégué territorial d'Enedis, et Jean-Yves Rayer, Interlocuteur privilégié d'Enedis.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité syndical et remercie Monsieur le Maire de Gacé d'avoir mis à disposition du Te61 la salle « Le Tahiti ».

Monsieur le Président précise qu'aucune question écrite n'a été reçue au Te61.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 07/02/2017 :

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 7 février 2017 transmis à chaque délégué du Comité syndical par courrier du 17 février 2017.

Les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 7 février 2017 tel qu'il leur a été transmis.

Affectation des résultats de l'exercice 2016 – budget général :

Monsieur le Président précise que l'application de la M14 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 s'élevant à 9 810 115,99 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 5 101 490,10 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 4 708 625,89 €

Affectation des résultats de l'exercice 2016 – budget annexe :

Monsieur le Président précise que l'application de la M14 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de reporter les déficits de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 à savoir :

Déficit de fonctionnement au compte 002 : - 3 988.91 €

Déficit d'investissement au compte 001 - 136 358.65 €

Vote du budget primitif 2017 :

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de budget primitif 2017 selon les orientations définies le 7 février 2017.

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur Jean-Christophe Carbonnel demande à quel(s) financeur(s) correspond l'article 1388. Monsieur le Président précise qu'il s'agit de subventions relatives à la Maison de l'Énergie et à la transition énergétique, provenant essentiellement de l'ADEME.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2017 de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	59 577 850	59 577 850
Fonctionnement	10 924 325	10 924 325
TOTAL	70 502 175	70 502 175

Vote du budget annexe – bornes 2017 :

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de budget annexe 2017 relatif aux bornes.

Monsieur Dominique Tafforeau interroge le Président sur les recettes de l'article 168758. Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un virement du budget principal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le budget annexe 2017 de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 127 530	1 127 530
Fonctionnement	94 422	94 422
TOTAL	1 221 952	1 221 952

Avancement du projet IRVE :

Monsieur le Président présente aux délégués du Te61 l'état d'avancement du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. À ce jour, 75 sites sont commandés dont 47 sites installés. 7 sites rencontrent néanmoins des problèmes de couverture mobile, ce qui empêche le bon fonctionnement de la supervision.

La carte de déploiement montre qu'il commence à y avoir un véritable maillage sur l'ensemble du département. Le site 61mobility.fr permet également de voir la disponibilité des bornes en temps réel.

Monsieur Michel Aubert explique que deux bornes sont déjà en service à Argentan et la mairie est régulièrement sollicitée par des usagers souhaitant connaître le fonctionnement du service. Il serait judicieux de communiquer à ce sujet.

Monsieur le Président annonce que l'inauguration de ces 2 bornes est prévue le 7 avril. Des notices explicatives seront remises en mairie à cette occasion. Monsieur le Président rappelle qu'il est difficile de communiquer sur les bornes le temps des phases de test : il faut s'assurer que le service fonctionne correctement avant de communiquer.

Madame Josette Lasseur demande si la carte présentée peut être communiquée. Monsieur le Président rappelle qu'elle est en accès libre via le site internet 61mobility.fr, avec une mise à jour en temps réel.

Monsieur le Président ajoute que les communes disposant d'une borne recevront le taux de fréquentation de la borne. Cédric Thomas présente les graphiques de fréquentation des bornes : on peut noter qu'en février 2017, près de 350 recharges ont été effectuées sur l'ensemble du parc en service.

Modalités financières relatives aux bornes à charge rapide :

Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical a approuvé la possibilité de modifier le projet initial d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques : A savoir, d'implanter des bornes à charge rapide, tout en restant dans la limite du montant total d'investissement de 1 224 000 €.

Monsieur le Président précise que les frais annuels de fonctionnement pour ce type de borne sont estimés à 2 000 € TTC (hors consommations dues aux recharges).

Pour ces bornes, le Te61 se propose de prendre en charge l'intégralité des coûts d'investissement et de fonctionnement. En contrepartie, les recettes seront perçues intégralement par le Te61.

Il est proposé d'implanter 5 bornes à charge rapide :

- À Tourouvre-au-Perche (déjà installée, route solaire)
- À Alençon, sur le site de la Maison de l'Énergie
- À Sées
- À Argentan
- À Domfront

Monsieur Yannick Levenez souhaite connaître la différence entre les bornes à charge accélérée et celles à charge rapide. Monsieur le Président explique que le temps de charge moyen d'une borne accélérée est d'une heure à une heure trente, contre 20 à 30 minutes pour les rapides.

Monsieur Jean-Pierre Lavenant souhaite savoir pourquoi il est proposé des modalités financières différentes pour les bornes à charge rapide. Monsieur le Président explique que les bornes à charge rapide ne seront pas installées dans les bourgs ou centre-ville. Il n'y aura donc pas de retombées positives pour les commerces des communes, c'est la raison pour laquelle le Te61 propose de prendre en charge l'ensemble des coûts.

Monsieur Vianney Lecointre, en tant que membre de Normandie Mobilité électrique, précise que les bornes à charge rapide n'ont pas vocation à être placées dans les lieux de vie mais sur les axes de grand passage.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, décident :

- Que les frais d'investissement seront pris en charge par le Te61 déduction faite de la subvention de l'ADEME d'un montant plafonné à 12 000 € par borne à charge rapide,
- Que les frais de fonctionnement des bornes à charge rapide seront supportés intégralement par le Te61,
- Que les recettes liées aux recharges seront perçues dans leur intégralité par le Te61,
- D'autoriser le Président à signer les conventions cadres avec les communes bénéficiaires d'une borne à charge rapide

Délibération concordante TCFE – Gouffern en Auge :

Suite à la création de la commune nouvelle de Gouffern en Auge, regroupant les communes d'Aubry en Exmes, Avernes sous Exmes, Le Bourg Saint Léonard, Chambois, La Cochère, Courménil, Exmes, Fel, Omméel, Saint Pierre la Rivière, Silly en Gouffern, Survie, Urou et Crennes, et Villebadin, monsieur le Président invite le Comité syndical à délibérer pour continuer à percevoir la TCFE en lieu et place de la commune nouvelle de Gouffern en Auge.

Monsieur le Président précise que le Conseil municipal de Gouffern en Auge a approuvé ce principe par délibération du 24 février 2017. Madame Josette Lasseur remet à Monsieur le Président cette délibération.

Les membres du Comité syndical acceptent à l'unanimité de continuer à percevoir la TCFE de la commune nouvelle de Gouffern en Auge.

Monsieur Jean-Christophe Carbonnel demande le nombre d'habitants de cette commune nouvelle. Madame Josette Lasseur indique que Gouffern en Auge compte 3 900 habitants (selon l'arrêté préfectoral de création de la commune).

Monsieur le Président rappelle qu'un travail est en cours au niveau national avec la FNCCR afin de prendre en compte la densité de population dans la classification des communes en régime urbain ou rural.

Dossier Maison de l'Énergie :

Monsieur le Président présente aux délégués du Te61 les résultats de la consultation pour les travaux de la maison de l'Énergie. Les entreprises attributaires sont les suivantes :

**Lot 1 / Terrassement - Vrd - Démolitions - Clôtures - Portails - Espaces Verts - Plantations :**

**COLAS CENTRE OUEST** - 41 rue Lazzare Carnot 61007 ALENÇON

**Lot 2 / Gros oeuvre :**

**FOISNET BATIMENT** - La Croix des Quatre Epines 53120 GORRON

**Lot 3 / Ravalement de façade - Isolation par l'extérieur :**

**RAVET** - 13 impasse des Marais de Carville 76160 DARNETAL

**Lot 4 / Charpente - Couverture - Bardage :**

**CPL BOIS** - Rue de la Résistance 14400 BAYEUX

**Lot 5 / Etanchéité - Toiture - Terrassement :**

**CEBM** - ZAC des Saules 27104 VAL DE REUIL

**Lot 6 / Menuiseries extérieures - Métallerie :**

**MENUISERIE LOUISE SA** - Le Bourg 61220 LA COULONCHE

**Lot 7 / Menuiseries intérieures bois :**

**MENUISERIE LOUISE SA** - Le Bourg 61220 LA COULONCHE

**Lot 8 / Mur Mobile :**

**EOLE** - 33 avenue de la Vertonne 44120 VERTOU

**Lot 9 / Platerie sèche :**

**MENUISERIE LOUISE SA** - Le Bourg 61220 LA COULONCHE

**Lot 10 / Plafonds suspendus :**

**MENUISERIE LOUISE SA** - Le Bourg 61220 LA COULONCHE

**Lot 11 / Carrelage - Faïence :**

**POTTIER ET FILS** - Rue Chevrollière 61600 LA FERTE MACE

**Lot 12 / Peinture - Revêtement muraux - Revêtement de sols souples :**

**GAGNEUX DECORS** - 113 route d'Argentan 61002 ALENÇON

**Lot 13 / Résine de sol :**

**SAS ART- DAN ILE-DE-FRANCE** - Allée des Vergers 78240 AIGREMONT

**Lot 14 / Ascenseur :**

**OTIS** - 4 place de Boston 14200 HÉROUVILLE ST CLAIR

**Lot 15 / Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire :**

**SANI CHAUFFAGE** - Boulevard de l'Expansion 61200 ARGENTAN

**Lot 16 / Électricité :**

**EIFFAGE ENERGIE** - ZA Les Maisons Brûlées 61250 LONRAI

**Lot 17 / Audiovisuel :**

**MTCA** - 2 rue du Long Douet 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

**Lot 18 / Panneaux photovoltaïques :**

**SOLESENS** - Zone Artisanal Beauvenel 61170 SAINT LEGER SUR SARTHE

Monsieur le Président indique ensuite les éléments qui constitueront les showrooms extérieur et intérieur.

Point sur la compétence éclairage public :

Monsieur le Président indique que 79 communes ont d'ores et déjà transféré leur compétence éclairage public. Il rappelle les aides apportées par le Te61 pour les travaux d'investissement, ainsi que les tarifs de la maintenance.

Monsieur Jean-Claude Leroy demande s'il est possible de recevoir la plaquette de présentation relative à cette compétence. Monsieur le Président indique que cette plaquette a déjà été envoyée aux communes. Elle est également disponible sur le site internet [www.te61.fr](http://www.te61.fr), onglet « Collectivités ».

Point sur la compétence Gaz :

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que deux appels d'offres sont en cours pour une délégation de service public dans le cadre de la compétence Gaz :

- La première pour la commune de Domfront en Poirais
- La seconde pour la commune d'Igé

Planning des prochaines réunions de secteur :

Monsieur le Président indique aux délégués du Te61 les dates des prochaines réunions :

- Le 24 avril : secteurs 7 et 9
- Le 27 avril : secteurs 5 et 8
- Le 26 avril : secteurs 4 et 6
- Le 2 mai : secteurs 2 et 12
- Le 3 mai : secteurs 1 et 3
- Le 5 mai : secteurs 10 et 11

Monsieur le Président ajoute que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 13 juin 2017.

Situation d'EDF dans le département de l'Orne :

Monsieur le Président informe les délégués du Te61 qu'il n'y aura bientôt plus de présence d'EDF dans le département de l'Orne. Monsieur Jean-François Morlay confirme que suite à une réorganisation des services d'EDF, la présence dans certains territoires a été repensée.

Affaires et questions diverses.

La séance est levée à 12h30.

La secrétaire de séance,  
Irene COJEAN  


Le Président,  
Philippe Auvray  
